



EURE

Date de Convocation	L'an deux mille seize
22/01/2016	Le vendredi 29 janvier à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
22/01/2016	sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire.
	Etaient présents: P.GRAVIER- B.CANU – JP.SPENNEL -
	JM.COURVALET – JC.QUILLET – F.CHOUBEIR-V.GRANDET-
	P.HYEST – B.KARPOFF – C.DUBOIS
En exercice	15
Présents	11
Votants	13
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: L.BOUCART (Pouvoir à F.CHOUBEIR) –
	T.VENDROUX (Pouvoir à JC.QUILLET) – JC.BOURNE CHASTEL
	C.KELLER

M. Pascal GRAVIER a été élu secrétaire.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2015 :

Après lecture du compte rendu, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Approbation de principe sur la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC).

La Communauté de communes perçoit le FPIC qu'elle reverse aux communes. Elle a décidé par délibération du 15 décembre 2015 de figer le FPIC aux montants attribués en 2015 selon le principe de la répartition dérogatoire libre dans le cadre de la préparation de son budget 2016. Le montant pour la commune correspond à 10.902 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR, 1 voix CONTRE (C.Dubois) et 3 abstentions (V.Grandet, F.Choubeir, et L.Boucarter) approuve le principe de la répartition dérogatoire libre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2016 figé au montant de 2015.

Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'entretien des trottoirs et accotements – traitement phytosanitaire - avec la CdC Gisors-Epte-Lévrière :

Considérant le projet de confier aux communes, sous forme d'avenant n° 2 à la convention précitée, la gestion des traitements désherbants, et de supprimer la prise en charge financière annuelle de la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix POUR :

- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention relative à l'entretien courant des trottoirs, bordures et accessoires des voiries situées en agglomération.
- Souhaiterait que le terme produits phytosanitaires soit remplacé par le terme biocontrôle.
- Souhaiterait mutualiser au niveau de la communauté de communes l'achat de produits ou matériels nécessaires à l'entretien des trottoirs et accotements.



EURE

Modification du taux communal tranche enfouissement le Coudray pour éclairage public de 20 à 40 % :

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a par délibération du 25 septembre 2015 accepté la tranche d'enfouissement au Coudray. La part communale concernant l'éclairage public passe de 20 à 40 %. Par conséquent le coût communal pour cette tranche revient en section d'investissement à 35.000 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 13 voix POUR, accepte ce nouveau montant.

Création de points d'éclairage public au cimetière.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'éclairage public par la création de points lumineux au cimetière. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **2.166,67 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix POUR, autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2016, au compte 2041581 pour les dépenses d'investissement (EP).

Fixation du prix de location de la salle des fêtes :

Mme le Maire propose au conseil de réunir la commission qui statuera sur le prix de location. Proposition acceptée.

Prescription de la modification du Plan Local d'Urbanisme :

Considérant l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'engager une procédure de modification du PLU ; Considérant que les objectifs concernent la modification du règlement pour :

- Améliorer sa lisibilité.
- Harmoniser les prescriptions entre les différents secteurs.
- Maîtriser l'intégration des nouveaux bâtiments dans le cadre bâti et paysager traditionnel de Saint-Denis le Ferment.
- Réglementer l'aspect des constructions légères.
- Définir des emplacements réservés pour la création de voiries ou d'ouvrages hydrauliques.
- Modifier les zonages.

Les modalités de la mise à disposition seront précisées par affichage municipal et par la publication d'un avis dans un journal diffusé dans le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix POUR, décide :

- La prescription de la modification du PLU.
- De charger le bureau d'études PERSPECTIVES de réaliser les études nécessaires à la modification du Plan Local d'Urbanisme.



EURE

Demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental pour réfection de la toiture du bâtiment école :

Mme le Maire propose de réunir la commission d'appel d'offres pour statuer sur l'entreprise à retenir. Proposition acceptée.

Questions diverses :

-Chiens errants : Mme le Maire informe le conseil qu'elle a trouvé une association « les animaux du 27 » qui peut faire office de fourrière pour les chiens errants. Elle propose qu'une subvention lui soit versée annuellement.

-USE : Mme le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Président de l'Union Sportive d'Etrépagny, M. Quillet, demandant une subvention pour les licenciés domiciliés sur la commune et pratiquant un sport à Etrépagny. Mme le Maire propose d'étudier cette demande lors de la préparation du budget.

-Chapelle : M. Quillet informe que le crédit agricole brie picardie versera la somme de 8.000 € pour la restauration de la chapelle à Ste Austreberte.

-Festival du Vexin Normand : Mme le Maire donne lecture d'un courrier nous informant que le prix des places pour assister aux concerts du festival du Vexin Normand passe de 20 à 22 €. La commune s'engageant chaque année à acheter 25 places, le coût sera de 550 €.

-Travaux voirie 2016 : Mme le Maire informe que la Communauté de communes entreprendra des travaux dans le bas de la rue des gruchets pour canaliser l'eau. D'autre part, le dossier de la rue de l'abreuvoir est en cours d'étude par le cabinet Merlin mandaté par la CdC. Des propositions seront faites prochainement.

-Transport scolaire : ces derniers étant devenus payants, M. Hyest demande si la mise en place d'une participation communale de 50 % évoquée lors du dernier budget est toujours d'actualité pour application en 2016. M. Choubeir confirme que cela sera étudié lors de la commission finance.

-Haie : M. Hyest demande l'envoi de courriers pour des haies non taillées.

-Téléphonie mobile : M. Gravier fait un rappel chronologique : le 6 novembre 2015, Saint Denis Le Ferment a été retenue parmi les 171 communes situées en zone blanche, éligible au dispositif national permettant d'assurer la couverture de la commune. Le 22 janvier dernier, l'opérateur free mobile a été nommé opérateur référent pour la commune, en charge de la coordination du programme de couverture auprès des 3 autres opérateurs (Orange, SFR et Bouygues Telecom). Le calendrier de réalisation du projet sera communiqué par l'opérateur Free, suite au montage technique et financier du projet, avec comme objectif fixé par l'Etat de couvrir les communes retenues dans ce programme zone blanche mi-2017.

La séance est levée à 22h25